



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 19 NOVEMBRE 2018, À 20 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Sylvain Girard	Maire suppléant
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

**EST ABSENT :**

M.	Yves Montigny	Maire
----	---------------	-------

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire suppléant, monsieur Sylvain Girard, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard  
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant le point 6.1 à Affaires nouvelles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018**

**Considérant qu'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 novembre 2018, à 17 h, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 novembre 2018, à 17 h, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Rés. 2018-368

Rés. 2018-369



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

#### 4.1 Comité général du 12 novembre 2018

##### 4.1.1 Remplacement résolution 2018-211 - Acquisition de terres du domaine public dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier

Rés. 2018-370

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-96 et d'accepter l'offre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de vendre à la Ville des terres situées dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier, d'une superficie approximative de 112 hectares. Également, la Ville désire constituer une réserve foncière de 112 hectares supplémentaires de terres du domaine public, afin de s'assurer une priorité d'utilisation par rapport à un éventuel acquéreur. Les terrains seront acquis pour un montant approximatif de 3 150 \$/ha.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Tous les honoraires et déboursés professionnels sont aux frais de la Ville.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### 4.1.2 Nominations à la corporation « La maison du premier ministre »

**Considérant que** la Ville de Baie-Comeau désire relancer le projet de la corporation « La maison du premier ministre », soulignant le passage du très honorable Brian Mulroney à titre de 18<sup>e</sup> premier ministre du Canada;

**Considérant que** la Ville doit nommer les administrateurs du conseil d'administration de la corporation La maison du premier ministre;

Rés. 2018-371

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-98 et de procéder à la nomination des personnes suivantes à titre d'administrateurs de la corporation « La maison du premier ministre » :

- M. Marc Lefebvre, président;
- M. Pierre Rocque, vice-président;
- M. François Corriveau, secrétaire-trésorier;
- Mme Andrée Gendron;
- Mme Mary-Ellen Beaulieu;
- M. Alain Charest, conseiller municipal;
- Mme Viviane Richard, conseillère municipale.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### 4.1.3 Vente partie des lots 2 906 861 et 2 906 644 au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Rés. 2018-372

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-100 afin de vendre au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une partie du lot 2 906 861, d'une superficie approximative de



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

14 642,4m<sup>2</sup> et une partie du lot 2 906 644, d'une superficie approximative de 418,1 m<sup>2</sup>, tous deux du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, pour un prix total de 3 867 \$, plus les taxes si applicables. La vente est faite sans garantie légale.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont aux frais de l'acquéreur.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.4 Renouvellement bail de location boutique de ski - Centre de ski du Mont Ti-Basse

Rés. 2018-373

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-34 et de l'autoriser à signer le bail de location avec Spin Sport inc. pour la gestion de la boutique de ski du centre de ski du Mont Ti-Basse pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.5 Addenda - Protocole d'entente Association du skatepark de Baie-Comeau

Rés. 2018-374

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-37 et de l'autoriser à signer l'addenda au protocole d'entente avec l'Association du skatepark de Baie-Comeau.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.6 Appel d'offres 2018-26 - Entretien ménager du centre Henri-Desjardins

Rés. 2018-375

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-40 et d'accorder le contrat d'entretien ménager du centre Henri-Desjardins à Centrap inc. au montant total de 413 970,10 \$, taxes incluses, pour une période de cinq (5) ans, soit pour les années 2019 à 2023, le tout découlant de l'appel d'offres 2018-26.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.7 Budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau au 15 octobre 2018

Rés. 2018-376

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2018-38 et d'approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau pour l'année 2018, étant de 3 884 197 \$ au 15 octobre 2018. Ce budget prévoit un déficit d'opération estimé à 2 449 140 \$ et une participation financière de la Municipalité à ce déficit de 244 914 \$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.1.8 États financiers du transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2017

Rés. 2018-377

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2018-40 et d'approuver les états financiers du transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2017, vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., lesquels établissent la contribution de la Municipalité à ce service pour l'année 2017 à 117 163 \$, ainsi que des revenus et dépenses équilibrés s'élevant à 543 878 \$.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.1.9 Subventions aux zones de villégiature - 2018-2019

Rés. 2018-378

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2018-42 et d'accorder aux associations des lacs Frigon (chemins René-Martin et Jean-Paul-Perron), Saint-Pancrace et Denise, une bonification de l'aide financière octroyée en 2018 de 8 % des taxes perçues et d'accorder à l'Association du lac Couillard, une bonification de l'aide financière octroyée en 2018 de 4 % des taxes perçues.

Pour l'année 2019, d'accorder aux associations des lacs Frigon (chemins René-Martin et Jean-Paul-Perron), Saint-Pancrace et Denise, une aide financière correspondant à 18 % des taxes perçues, d'accorder à l'Association du lac Couillard, une aide financière correspondant à 14 % des taxes perçues et d'accorder aux associations des lacs Frigon (chemin Victorien-Boulay), Fer à Cheval, Saint-Joseph et Cinq Cents ainsi qu'au Club Potviniste, une aide financière correspondant à 10 % des taxes perçues.

Cette aide financière est accordée afin de voir à l'entretien des chemins ou espaces de stationnement situés sur le domaine public et accessibles également à la population.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.1.10 Aide financière et protocole d'entente pour projet de revitalisation du 67-71, place La Salle

Rés. 2018-379

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2018-43 et d'autoriser madame Jeanie Caron, directrice des finances et trésorière, ou son remplaçant, à signer toute demande d'aide financière et tout protocole d'entente à intervenir pour la réalisation du projet de revitalisation de l'édifice municipal du 67-71, place La Salle ainsi que tout autre document nécessaire.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.1.11 Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique - Formation des pompiers à temps partiel

**Considérant que** le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Considérant qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Considérant que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Considérant que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Considérant que** la Ville de Baie-Comeau désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Considérant que** la Ville de Baie-Comeau prévoit la formation de treize pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Considérant que** la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Manicouagan en conformité avec l'article 6 du programme;

**Rés. 2018-380**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2018-11 et de présenter une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Manicouagan.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.12 Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme - 2018 - 2020

**Rés. 2018-381**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2018-21 et de procéder à la nomination de monsieur Richard Lefrançois en tant que membre-citoyen afin de siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.13 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

**Rés. 2018-382**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-41 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'octobre 2018.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.1.14 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-383

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2018-07 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'octobre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.1.15 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-384

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2018-30 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de septembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.1.16 Listes de comptes 2018-36, 2018-37, 2018-38 et 2018-39

Rés. 2018-385

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2018-41 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2018-36, 2018-37, 2018-38 et 2018-39 pour les périodes 36, 37, 38 et 39.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.1.17 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 17 octobre 2018

Rés. 2018-386

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2018-20 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 17 octobre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 4.2 Comité général du 19 novembre 2018

### 4.2.1 Nomination à la Division de l'urbanisme - Inspectrice adjointe en bâtiment

Rés. 2018-387

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2018-34 afin de procéder à la nomination de madame Tamyliya Savard au poste d'inspectrice adjointe en bâtiment à la Division de l'urbanisme, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641 - SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **4.2.2 Appel d'offres 2018-28 - Entretien ménager centre de ski du Mont Ti-Basse**

**Rés. 2018-388**

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-43 et d'accorder le contrat d'entretien ménager du centre de ski du Mont Ti-Basse à Centrap inc. au montant total de 198 215,95 \$, taxes incluses, pour une période de cinq (5) ans, soit pour les années 2019 à 2023, le tout découlant de l'appel d'offres 2018-28.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.2.3 Bail de location - Gestion du bar et du restaurant - Centre de ski du Mont Ti-Basse**

**Rés. 2018-389**

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-44 et de l'autoriser à signer le bail de location avec madame Doris Tremblay pour la gestion du bar et du restaurant du centre de ski du Mont Ti-Basse pour une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.2.4 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$**

**Rés. 2018-390**

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2018-33 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'octobre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.2.5 Appel d'offres 2018-27 - Entretien ménager - Maison du Patrimoine**

**Rés. 2018-391**

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2018-34 et d'accorder le contrat d'entretien ménager de la Maison du Patrimoine à Conciergerie Vapro, pour un montant total de 124 776,78 \$, taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres 2018-27.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.2.6 Appel d'offres 2018-31 - Entretien site des neiges usées - Secteur Mingan**

**Rés. 2018-392**

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2018-35 et d'accorder le contrat d'entretien du site des neiges usées à Entreprises Laurien Jean, pour un montant total de 193 571,91 \$, taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres 2018-31.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

##### 5.1 Dérogation mineure - 2120, boulevard Manicouagan

**Considérant que** la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé, situé en cour arrière du 2120, boulevard Manicouagan. Le garage possède une marge de recul latérale de 0,83 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 0,9 m.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### 5.2 Dérogation mineure - 30, avenue Samuel-Miller

**Considérant que** la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation, étant donné que le permis faisait mention de la régularisation du stationnement suite aux travaux de transformation du garage attenant;

**Considérant que** la demande vise des travaux exécutés ayant fait l'objet d'un certificat d'autorisation, mais que les travaux décrits dans celui-ci n'ont pas été respectés;

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De refuser la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'empiètement de l'aire de stationnement en façade de la résidence du 30, avenue Samuel-Miller.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### 5.3 Dérogation mineure - 1133, rue Morain

**Considérant que** la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation, étant donné qu'une porte n'a qu'à être ajoutée entre l'agrandissement et la résidence afin que cet agrandissement devienne un vestibule;

**Considérant que** la demande vise des travaux exécutés ayant fait l'objet d'un certificat d'autorisation, mais que celui-ci n'a pas été respecté;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

Rés. 2018-393

Rés. 2018-394

Rés. 2018-395





## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De retourner le dossier au comité consultatif d'urbanisme et de reporter cette demande à une prochaine séance.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.4 Dérogation mineure - 412, avenue Arthur-A.-Schmon

**Considérant que** la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un garage attenant à la résidence, comprenant un agrandissement à l'étage de la résidence du 412, avenue Arthur-A.-Schmon. La propriété possède un garage isolé d'une superficie de 59 m<sup>2</sup> alors que la réglementation actuelle prévoit qu'un garage attenant ne peut être construit si la superficie totale au sol des garages isolés excède 50 m<sup>2</sup>.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.5 Remplacement résolution 2018-232 - Dérogation mineure - 87, avenue Fraser

**Considérant que** la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un garage isolé implanté en cour arrière de la résidence du 87, avenue Fraser. Le garage isolé possédera une hauteur de 5,5 m, sans que la forme du toit soit identique à celle de la résidence, alors que la réglementation prévoit une hauteur maximale de 4,25 m pour ce type de bâtiment.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6. AFFAIRES NOUVELLES

#### 6.1 Dépôt des états comparatifs par la trésorière

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon  
Appuyée par : la conseillère Viviane Richard

D'accepter le dépôt des deux (2) états comparatifs préparés par la trésorière et directrice des finances, conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7. AVIS DE MOTION

#### 7.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

La conseillère Viviane Richard donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

Rés. 2018-396

Rés. 2018-397

Rés. 2018-398



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Ce règlement est modifié afin d'autoriser la garde de 2 à 4 poules par terrain, aux fins de récolter des oeufs, pour une habitation unifamiliale isolée, une habitation unifamiliale jumelée ou une maison mobile. De plus, l'activité de ressources intermédiaires est autorisée à l'intérieur des bâtiments résidentiels.

Enfin, le règlement autorise l'usage de « Distillerie de moins de 1000 m<sup>2</sup> » dans la zone 214 C.

### **7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-645 concernant le lotissement**

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-645 concernant le lotissement.

L'amendement vise à permettre à un propriétaire d'acquérir et d'occuper un autre terrain non contigu au terrain occupé par l'usage principal, lorsqu'il est séparé de ce dernier par un terrain où sont situées des infrastructures publiques.

### **7.3 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction**

La conseillère Martine Salomon donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction.

Il y a lieu de modifier ce règlement afin d'autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire dans une cour avant ne donnant pas sur la façade principale du bâtiment.

## **8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS**

Aucun projet de règlement n'est déposé sous cette rubrique.

## **9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

### **9.1 Urbanisme - Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage**

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2018-22 et d'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, conformément au projet déposé à la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.2 Urbanisme - Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-645 concernant le lotissement**

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon  
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2018-23 et d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-645 concernant le lotissement, conformément au projet déposé à la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.3 Urbanisme - Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction**

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard  
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

**Rés. 2018-399**

**Rés. 2018-400**

**Rés. 2018-401**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2018-24 et d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction, conformément au projet déposé à la présente séance.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.4 Règlement 2018-955 sur la gestion contractuelle

**Considérant qu'**une politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Ville le 15 novembre 2010, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, ci-après appelée « L.C.V. »;

**Considérant que** l'article 571.3.1.2 L.C.V. a été remplacé, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant la Ville, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Ville étant cependant réputée être un tel règlement;

**Considérant que** le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de sept (7) objets identifiés à la loi;

**Considérant que** la Ville souhaite, comme le lui permet le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 573.3.1.2 L.C.V., prévoir des règles de passation de certains contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, et inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public, et, qu'en conséquence, l'article 573.1 L.C.V. ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

**Considérant que** le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 15 octobre 2018;

**Considérant que** le dépôt du projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 15 octobre 2018;

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'adopter le Règlement 2018-955 sur la gestion contractuelle.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.5 Règlement 2018-956 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

**Considérant que** la Ville de Baie-Comeau opère un service de distribution d'électricité dans les limites de son territoire;

**Considérant que** la Ville de Baie-Comeau a le pouvoir de fixer les tarifs et conditions de l'électricité en vertu de l'article 17.1 de la Loi sur les systèmes municipaux et les systèmes privés d'électricité;

**Considérant que** les tarifs et conditions de service provisoire pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs s'ajoutent aux tarifs d'électricité et aux conditions de service fixés par la Ville;

**Considérant qu'**il y a lieu de remplacer le Règlement 2018-943 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau;

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 15 octobre 2018;

**Considérant que** le dépôt du projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 15 octobre 2018;

Rés. 2018-402



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2018-403

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'adopter le Règlement 2018-956 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.6 Règlement 2018-957 modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

**Considérant qu'**il y a lieu de modifier le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement, plus particulièrement à l'article 16 concernant la limite de vitesse dans les zones scolaires et les zones de parcs publics et terrains de jeux;

**Considérant qu'**il y a lieu d'ajouter l'autorisation de circuler en motoneige sur l'avenue Arthur-A.-Schmon;

**Considérant qu'**il y a lieu de réglementer l'utilisation du site de dépôt de neiges usées des secteurs Mingan et Marquette;

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 15 octobre 2018;

**Considérant que** le dépôt du projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 15 octobre 2018;

Rés. 2018-404

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

D'adopter le Règlement 2018-957 modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.7 Règlement 2018-958 modifiant le Règlement 2018-951 concernant les terrains de maisons mobiles de la Ville de Baie-Comeau

L'adoption de ce règlement est reportée à une prochaine séance.

### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

### 11. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2018-405

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 44.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

SYLVAIN GIRARD  
MAIRE SUPPLÉANT

---

ANNICK TREMBLAY  
GREFFIÈRE